Image not found or type unknown

Quitter le domicile conjugal

Par **jenny95**, le **21/06/2013** à **10:20**

Bonjour,

Mon mari a quitté le domicile conjugal suite à des graves problèmes et désaccords. Il a pris aussi avec lui tous les meubles et électroménager. Il a récupéré aussi tous ses papiers, factures des meubles...
J'aimerais savoir si il est en droit de récupérer les meubles ?

Merci pour votre réponse.
Cordialement,

Par **youris**, le **21/06/2013** à **10:42**

bjr,
tant que la communauté existe, il ne peut pas prendre des meubles qui appartiennent à la communauté c'est à dire aussi bien à vous qu'à lui.
cdt

Par **Jibi7**, le **21/06/2013** à **13:38**

mais paradoxalement Youris, comme il n'y a pas de vol entre époux, en l'absence de constat d'huissier etc.., j'en ai connu qui non seulement vidait et quittait la maison en l'absence de leur conjoint pour aller ensuite réclamer des montants au titre du mobilier dans le partage!
Douce France

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés